

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

9 FÉVRIER 1963

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6^e ANNÉE N° 22

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Informations

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

63/91/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 264 lancé par la République malgache pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 249/63

63/92/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 265 lancé par la République malgache pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 250/63

63/93/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 266 lancé par la République du Sénégal pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 252/63

63/94/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 267 lancé par la République du Sénégal pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 254/63

63/95/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 268 lancé par la République du Sénégal pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 255/63

63/96/CEE :

Deuxième modificatif à l'appel d'offres n° 243 257/63

63/97/CEE :

Approbation d'investissements de caractère économique dans les républiques du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey 257/63

63/98/CEE :

Signature de deux conventions de financement 258/63

VIENT DE PARAÎTRE :

Étude sur la physionomie actuelle de la sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

(Série politique sociale n° 3)

Cette étude a été élaborée à la demande de la Commission de la C.E.E., par un groupe d'experts indépendants en collaboration avec la direction générale des affaires sociales.

L'étude, de nature juridique, fait la synthèse des situations au 1^{er} janvier 1962, en matière de sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

Le chapitre premier traite du développement de la sécurité sociale et des rapports entre la sécurité sociale et le droit. Le chapitre II examine le champ d'application de la sécurité sociale. Le chapitre III l'organisation et le contentieux. Le chapitre IV porte sur les diverses catégories de prestations. Le chapitre V aborde les aspects financiers et économiques de la sécurité sociale et le chapitre VI la sécurité sociale et les relations internationales. Enfin les conclusions font apparaître les principales différences des régimes nationaux de sécurité sociale de la C.E.E. et leurs points de convergence.

Cet ouvrage, édité dans les quatre langues officielles de la Communauté, comprend 130 pages. Le prix en est fixé à frf. 9,— ou frb. 90,—.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

**Avis d'appel d'offres n° 264 lancé par la République malgache pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

(63/91/CEE)

Convention: 82/F/MA/E-S

Projet: 12.24.112

Objet :

Aménagement de la route Vohémar — Sambava (Madagascar).

L'importance des travaux à exécuter est estimée comme suit :

— Déblais	500.000 m ³
— Remblais	500.000 m ³
— Chaussée empierrée	320.000 m ²
— Béton	3.300 m ³
— Pieux métalliques	250 tonnes
— Buses métalliques	780 tonnes

Estimation :

684.000.000 de fr. C.F.A. (équivalant à environ 2.771.000 U. S. dollars).

Délai d'exécution :

30 mois.

Les offres,

rédigées en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception à M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar), avant le 15 mai 1963.

Le dossier d'appel d'offres,

rédigé en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar) au prix de :

- a) 4.000 fr. C.F.A. pour les pièces contractuelles,
- b) 17.000 fr. C.F.A. pour les plans (sans profils en travers),
- c) 15.000 fr. C.F.A. pour les profils en travers,
- d) 7.000 fr. C.F.A. pour le cahier des prescriptions communes,
- e) 43.000 fr. C.F.A. pour le dossier complet (a+b+c+d ci-dessus).

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception d'un chèque ou d'un mandat établi au nom de M. le Chef du service des parcs et ateliers des travaux publics à Alarobia, Tananarive.

Pour l'achat sur place des dossiers, les prix indiqués ci-dessus sont réduits à :

- a) 2.000 fr. C.F.A.
- b) 12.000 fr. C.F.A.
- c) 10.000 fr. C.F.A.
- d) 3.000 fr. C.F.A.
- e) 27.000 fr. C.F.A.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Au ministère des travaux publics, des transports, de la construction et des postes et télécommunications (direction générale des travaux publics, de l'aéronautique et des transports, service central technique) à Tananarive (Madagascar).
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles I.
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :
 Bonn, Zitelmannstraße 11,
 La Haye, Mauritskade 39,
 Luxembourg, 18, rue Aldringer,
 Paris (16^e), 61 rue des Belles-Feuilles,
 Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Avis d'appel d'offres n° 265 lancé par la République malgache pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(63/92/CEE)

Convention : 151/F/MA/E

Projet : 12.24.118

Objet:

Aménagement de la route Sambava — Andapa dans le nord-est de Madagascar.

L'importance des travaux à exécuter est estimée comme suit :

— Déblais	2.300.000 m ³
— Remblais	535.000 m ³

— Chaussée empierrée	600.000 m ²
— Béton	3.000 m ³
— Pieux métalliques	330 t
— Buses métalliques	670 t
— Murs de soutènement métalliques	430 t

Lieu d'exécution :

Entre Sambava et Andapa dans le nord-est de Madagascar.

Estimation :

1.365.000.000 de fr. C.F.A. (équivalant à environ 5.530.000 U. S dollars).

Délais d'exécution :

42 mois.

Les offres,

rédigées en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception à M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar), avant le 15 mai 1963.

Le dossier d'appel d'offres,

rédigé en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar) aux prix de :

- a) 4.000 fr. C.F.A pour les pièces contractuelles,
- b) 30.000 fr. C.F.A. pour les plans,
- c) 7.000 fr. C.F.A. pour le cahier des prescriptions communes,
- d) 41.000 fr. C.F.A. pour le dossier complet.

L'envoi des pièces demandées sera effectué par avion, franco de port, après réception d'un chèque bancaire ou d'un mandat de la somme correspondante, établi au nom de M. le Chef du service des parcs et ateliers des travaux publics à Alarobia, Tananarive (Madagascar).

Pour l'achat sur place du dossier, les prix indiqués ci-dessus sont réduits à :

- a) 2.000 fr. C.F.A.
- b) 25.000 fr. C.F.A.
- c) 3.000 fr. C.F.A.
- d) 30.000 fr. C.F.A.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Au ministère des travaux publics, des transports, de la construction et des postes et télécommunications à Tananarive (Madagascar), direction générale des travaux publics, de l'aéronautique et des transports, service central technique.
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56 rue du Marais, Bruxelles I.
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris (16^e), 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 266 lancé par la république du Sénégal pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

(63/93/CEE)

Convention : 49/F/SE/S

Projet: 11.21.101

Objet :

Construction d'un nouvel hôpital d'une capacité de 627 lits à Saint-Louis (Sénégal).
Les travaux sont répartis en 18 lots.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour chacun des lots, pour plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Le présent appel d'offres ne concerne que les travaux énumérés ci-dessous (liste des lots).

La fourniture et l'installation d'équipements lourds ou fixes font l'objet de l'appel d'offres n° 267 lancé simultanément.

L'ensemble des travaux est réparti dans les 18 lots suivants :

- Lot n° 1 : Terrassement, fondations, béton armé, maçonnerie
- Lot n° 2 : Etanchéité
- Lot n° 3 : Carrelage, revêtements
- Lot n° 4 : Menuiserie bois, quincaillerie
- Lot n° 5 : Plomberie, zinguerie, sanitaire
- Lot n° 6 : Ferronnerie
- Lot n° 7 : Electricité intérieure
- Lot n° 8 : Monte-charges, ascenseurs
- Lot n° 9 : Peinture, vitrerie
- Lot n° 10 : Charpente métallique
- Lot n° 11 : Production d'énergie électrique, poste de transformation
- Lot n° 12 : Distribution d'énergie électrique
- Lot n° 13 : Groupes électrogènes
- Lot n° 14 : Production de vapeur et d'eau chaude
- Lot n° 15 : Distribution de vapeur, d'eau froide et d'eau chaude
- Lot n° 16 : Réseaux d'égouts (eaux usées, eaux pluviales)
- Lot n° 17 : Station d'épuration des eaux usées
- Lot n° 18 : Installations frigorifiques

(L'adjudicataire du lot 1 sera éventuellement désigné comme entreprise pilote.)

Estimation :

815.000.000 de francs C.F.A. (équivalant à environ 3.301.500 U. S. dollars).

Délais d'exécution :

24 mois.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception adressé à l'ambassade du Sénégal, 23, rue Vineuse, Paris (16^e), avant 17 heures le lundi 15 juillet 1963.

L'ouverture des offres par une commission en séance privée aura lieu le 16 juillet 1963.

Les dossiers d'appel d'offres,

par lot, en langue française, peuvent être obtenus par demande adressée à la Compagnie technique et industrielle, 18, rue d'Enghien, Paris (10^e), aux prix ci-dessous indiqués.

Dossiers d'appel d'offres pour les :

Lot n° 1 : 1.980 frf.

Lot n° 2 : 1.380 frf.

Lot n° 3 : 1.380 frf.

Lot n° 4 : 1.380 frf.

Lot n° 5 : 1.380 frf.

Lot n° 6 : 1.380 frf.

Lot n° 7 : 980 frf.

Lot n° 8 : 1.380 frf.

Lot n° 9 : 1.380 frf.

Lot n° 10 : 1.380 frf.

Lots n° 11 et 13 (groupés) 1.100 frf.

Lot n° 12 : 685 frf.

Lot n° 14 : 685 frf.

Lot n° 15 : 685 frf.

Lot n° 16 : 685 frf.

Lot n° 17 : 685 frf.

Lot n° 18 : 685 frf.

Prix pour les dossiers d'appels d'offres des lots 1 à 10 groupés en un seul dossier : 2.950 frf.

La demande de dossiers doit être accompagnée d'un mandat-carte ou chèque bancaire barré et certifié, établi au nom de « Coteci », (compte chèque postal n° 13715-47, Paris), correspondant aux prix indiqués ci-dessus pour le dossier de chaque lot.

Après réception de la somme correspondante, l'envoi du ou des dossiers sera effectué, en port dû, par avion.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Au ministère des travaux publics, de l'habitat et de l'urbanisme de la république du Sénégal à Dakar, direction des travaux publics, immeuble administratif, 2^e étage, porte 123.
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1^{er}.
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelmannstraße 11.
La Haye, Mauritskade 39.
Luxembourg, 18 rue Aldringer,
Paris (16^e), 61 rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Compagnie technique et industrielle (Coteci) 18, rue d'Enghien, Paris (10^e). Tél. PROvence 15-21. Adresse télégraphique Cotefrey-Paris.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Avis d'appel d'offres n° 267 lancé par la république du Sénégal pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(63/94/CEE)

Convention : 49/F/SE/S

Projet : 11.21.101

Objet :

Fourniture et installation des équipements lourds d'un nouvel hôpital d'une capacité de 627 lits à Saint-Louis (Sénégal).

Les fournitures et prestations de service sont réparties en 15 lots.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner séparément pour chacun des lots ou pour plusieurs lots.

Le nombre des lots pouvant être sollicités par un même soumissionnaire n'est pas limité.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements relatifs à cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les travaux de construction des bâtiments et installations extérieures (gros œuvre et second œuvre) font l'objet d'un appel distinct lancé simultanément.

L'ensemble des fournitures et prestations de service est réparti dans les 15 lots suivants :

- Lot n° 1 :* Tables d'opération
- Lot n° 2 :* Combinés chirurgicaux
- Lot n° 3 :* Eclairage chirurgical
- Lot n° 4 :* Stérilisation
- Lot n° 5 :* Fluides médicaux
- Lot n° 6 :* Climatisation salles d'opération et maternité
- Lot n° 7 :* Radiologie — Laboratoire de développement
- Lot n° 8 :* Radiologie — Protection anti X
- Lot n° 9 :* Radiologie — Diagnostic — Thérapie
- Lot n° 10 :* Biberonnerie
- Lot n° 11 :* Cuisine
- Lot n° 12 :* Buanderie (blanchisserie)
- Lot n° 13 :* Buanderie (désinfection, matelasserie)
- Lot n° 14 :* Incinérateur
- Lot n° 15 :* Morgue

Estimation globale des équipements lourds :

118.000.000 de francs C.F.A. (équivalant à environ 478.000 U. S. dollars).

Délai d'exécution global (bâtiments + équipements lourds) :

24 mois.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception adressé à l'ambassade du Sénégal, 23, rue Vineuse, Paris (16^e), avant 17 heures, le lundi 15 juillet 1963. L'ouverture des offres par une commission en séance privée aura lieu le 16 juillet 1963.

Les dossiers d'appel d'offres,

par lot, en langue française, peuvent être obtenus par demande adressée à la Compagnie technique et industrielle, 18, rue d'Enghien, Paris (10^e), aux prix ci-dessous indiqués :

Lot n° 1 : 300 fr.
Lot n° 2 : 300 fr.
Lot n° 3 : 300 fr.
Lot n° 4 : 300 fr.
Lot n° 5 : 300 fr.
Lot n° 6 : 300 fr.
Lot n° 7 : 500 fr.
Lot n° 8 : 500 fr.

Lot n° 9 : 500 fr.
Lot n° 10 : 300 fr.
Lot n° 11 : 500 fr.
Lot n° 12 : 300 fr.
Lot n° 13 : 300 fr.
Lot n° 14 : 300 fr.
Lot n° 15 : 300 fr.

La demande de dossiers doit être accompagnée d'un mandat-carte ou chèque bancaire barré et certifié établi au nom de « Coteci » (compte de chèque postal n° 13715-47 Paris), correspondant aux prix indiqués ci-dessus pour le dossier de chaque lot.

Après réception de la somme correspondante, l'envoi du ou des dossiers sera effectué en port dû, par avion.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au ministère des travaux publics, de l'habitat et de l'urbanisme de la république du Sénégal à Dakar, direction des travaux publics, immeuble administratif, 2^e étage, porte 123.
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1^{er}.
3. Aux Services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitellmannstraße 11
La Haye, Mauritskade 39
Luxembourg, 18, rue Aldringer
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Compagnie technique et industrielle (Coteci), 18, rue d'Enghien, Paris (10^e). Tél. PROvence 15-21. Adresse télégraphique Cotefrey-Paris.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes, physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Avis d'appel d'offres n° 268 lancé par la république du Sénégal pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(63/95/CEE)

Convention : 107/F/SE/S

Projet : 11.21.104

Objet :

Construction d'un Institut pédagogique à Dakar (Sénégal).

Les travaux sont répartis en 12 lots.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour chacun des lots, pour plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.

Le présent appel d'offres n'intéresse que la construction proprement dite.

La fourniture de l'équipement fera l'objet d'un appel d'offres lancé ultérieurement.

Lieu d'exécution :

Dakar (Sénégal).

Délai d'exécution :

12 mois.

Estimation :

200.000.000 de fr. C.F.A. (équivalant à environ 810.200 U. S. dollars).

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé, au secrétariat de l'ingénieur en chef des travaux publics, chef de l'arrondissement du Cap-Vert, B. P. 5022 à Dakar-Fann (Sénégal), ou y être remises contre reçu au plus tard le 7 mai 1963, avant 18 heures (heure locale).

L'ouverture des offres aura lieu le 9 mai 1963, à 10 heures (heure locale), dans le bureau de l'ingénieur en chef des travaux publics, chef de l'arrondissement du Cap-Vert, à Dakar-Fann (Sénégal).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. Liptak, ingénieur-conseil, rue Leblanc, B. P. 6062, Dakar (Sénégal), au prix de 12.500 fr. C.F.A.

Le paiement de ce montant peut être effectué par chèque barré et certifié payable au Sénégal, établi à l'ordre de M. Liptak, ingénieur-conseil, B. P. 6062, Dakar (Sénégal). Après réception du chèque correspondant, le dossier d'appel d'offres sera envoyé par avion, franco de port, au demandeur.

Pour l'achat sur place, le prix du dossier d'appel d'offres est de 10.000 fr. C.F.A.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Arrondissement des travaux publics du Cap-Vert, division des bâtiments à Dakar-Fann (Sénégal).
2. Direction des travaux publics, building administratif, 2^e étage à Dakar (Sénégal).
3. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles.
4. Aux services d'information des Communautés européennes à :
 - Bonn, Zitellmannstraße 11
 - La Haye, Mauritskade 39
 - Luxembourg, 18, rue Aldringer
 - Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles
 - Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Arrondissement des travaux publics du Cap-Vert (division des bâtiments) à Dakar-Fann (Sénégal), B. P. 5022.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Deuxième modificatif à un appel d'offres

(63/96/CEE)

L'avis d'appel d'offres n° 243

pour un appel d'offres lancé par la république du Sénégal, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 108 (page 2575) du 1^{er} novembre 1962 et déjà modifié une fois par publication dans le n° 138 du *Journal officiel des Communautés européennes* du 20 décembre 1962 (page 2916/62),

concernant :

Construction et bitumage d'un tronçon de la route nationale n° 3 entre Saint-Louis et Rosso et d'un tronçon de la route d'intérêt général n° 1 entre Rosso et Richard-Toll, dans la «Région du Fleuve» (Sénégal),

est encore modifié comme suit (modifications en italiques) :

Les soumissions, en langue française, devront parvenir, par pli recommandé au ministère des travaux publics du Sénégal, B. P. 4014 à Dakar (Sénégal) au plus tard le *22 mars 1963* avant 18 heures. L'ouverture des offres aura lieu le *23 mars 1963*.

Les autres indications restent inchangées.

En outre, l'attention des candidats est attirée sur le fait que la direction des travaux publics à Dakar (Sénégal) organisera entre les 15 et 21 février 1963, une visite guidée du futur chantier. Les candidats désireux d'y participer sont invités à contacter la direction des travaux publics à Dakar (Sénégal).

Approbation d'investissements de caractère économique dans les républiques du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey

(63/97/CEE)

En date du 21 janvier 1963 a été approuvée la proposition de financement par le Fonds européen de développement de cinq projets de caractère économique, présentés par les républiques du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey, qui avait été soumise au Conseil de ministres par la Commission en conformité de l'article 5 de la Convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit des projets suivants :

1. Dans la république du Congo (Léopoldville) :

- a) *Projet n° 12.11.005* : Route de l'Ituri: tronçon km 21 (Madula) — km 150 (n° d'attente B/RC/P.62/19) pour un montant en engagement provisoire de 287.000.000 de fr. congolais (équivalent à environ 4.415.000 unités de compte).
- b) *Projet n° 12.11.006* : Route Léopoldville — Kenge: tronçon Kwango — Kenge (n° d'attente B/RC/P.62/20) pour un montant en engagement provisoire de 160.000.000 de fr. congolais (équivalent à environ 2.462.000 unités de compte).
- c) *Projet n° 12.11.007* : Achat de 10 wagons-citernes pour le chemin de fer de Mayumbe (n° d'attente B/RC/P.62/21) pour un montant en engagement provisoire de 6.000.000 de fr. congolais (équivalent à environ 92.000 unités de compte).

2. Dans la république de Côte-d'Ivoire :

Projet n° 12.21.508 : Développement de la production d'huile de palme (n° d'attente F/CI/15/58) pour un montant en engagement provisoire de 1.150.000.000 de fr. C.F.A. (équivalent à environ 4.569.000 unités de compte).

3. Dans la république du Dahomey :

Projet n° 12.21.605 : Superstructures du nouveau port de Cotonou (n° d'attente F/DA/29/62) pour un montant en engagement provisoire de 460.000.000 de fr. C.F.A. (équivalent à environ 1.863.000 unités de compte).

Signature de deux conventions de financement

(63/98/CEE)

1. Le 25 janvier 1963 a été signée la convention de financement n° 183/F/CI/E entre la Communauté économique européenne et la république de Côte-d'Ivoire. Cette convention comprend le projet de caractère économique suivant :

Projet n° 12.21.508 : Développement de la production de l'huile de palme (n° d'attente F/CI/15/58)

pour un engagement provisoire de 1.150.000.000 de fr. C.F.A. ainsi qu'il est communiqué au présent *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Le 28 janvier a été signée la convention de financement n° 167/F/MA/E-S entre la Communauté économique européenne et la République malgache. Cette convention comprend le projet de caractère social et le projet de caractère économique suivants :

Projet n° 11.24.112 : Construction et équipement d'établissements d'enseignement agricole (n° d'attente F/MA/82/62)

pour un engagement provisoire de 460.000.000 de fr. C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 103 du 26 octobre 1962.

Projet n° 12.24.123 : Aménagement hydro-agricole des marais de Laniéra (n° d'attente F/MA/28/58)

pour un engagement provisoire de 294.000.000 de fr. C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 124 du 28 novembre 1962.

VIENT DE PARAÎTRE :

Étude comparée des prestations de sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

(Série politique sociale n° 4)

Cette étude a été élaborée par le Bureau international du travail à la demande de la Commission de la C.E.E. en collaboration avec la direction générale des affaires sociales.

Elle permet de déterminer la valeur relative des prestations de sécurité sociale à l'intérieur de chaque pays, d'une part, et entre les pays de la Communauté, d'autre part.

L'examen de la valeur réelle des prestations fait ressortir l'étendue véritable des garanties offertes par les prestations. La comparaison de ces prestations entre elles permet notamment de mettre en lumière certaines structures et certaines tendances mal connues jusqu'ici dérivant d'une pondération implicite entre risques.

L'étude comprend dix chapitres, une série d'annexes et de tableaux. Le chapitre I définit le cadre de l'étude et les méthodes qui ont présidé à son élaboration. Les autres chapitres portent sur les différentes catégories de prestations en cas de maladie, de maternité, d'invalidité, de vieillesse, de décès, d'accidents, de chômage ou pour charges de famille.

Un développement particulier est consacré aux prestations de la sécurité sociale en Grande-Bretagne.

Cet ouvrage comprend 145 pages et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté. Le prix en est fixé à frf. 14,— ou frb. 140,—.

VIENT DE PARAÎTRE :

Étude sur le financement de la sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

(Série politique sociale n° 5)

Cette étude a été élaborée par le Bureau international du travail à la demande de la Commission de la C.E.E. en collaboration avec la direction générale des affaires sociales.

L'étude fait l'examen, sur la base de la législation en vigueur au 1^{er} juillet 1961 des diverses méthodes et sources de financement, de l'affectation des ressources, des transferts de risque à risque et de régime à régime, du degré d'élasticité des régimes en fonction de la couverture accordée.

L'étude comprend huit chapitres. Le chapitre premier porte sur les méthodes choisies pour réaliser l'étude et les limites qui y sont mises. Le chapitre II donne un aperçu des dispositions législatives régissant l'organisation financière des organismes gestionnaires. Le chapitre III retrace l'évolution des taux de cotisation et des plafonds entre 1949 et 1961. Le chapitre IV fournit des données statistiques pour les régimes applicables aux travailleurs salariés. Le chapitre V indique les écarts existant entre les différentes catégories d'entreprises et branches d'industrie en ce qui concerne les cotisations ou les coûts de certaines prestations de sécurité sociale. Le chapitre VI porte sur le financement dans l'agriculture, les chapitres VII et VIII donnent des indications statistiques sur les coûts de l'ensemble de la sécurité sociale et sur les opérations financières des régimes généraux de salariés.

L'étude comporte une annexe sur le financement de la sécurité sociale en Grande-Bretagne.

Cet ouvrage comprend 163 pages et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté. Le prix en est fixé à frf. 10,— ou frb. 100,—.